

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 13 décembre 2004

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 1^{er} décembre 2004 s'est réuni le 13 décembre 2004 à la Salle du Conseil de la Mairie de Commentry.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI, Etienne LAZARO, excusé
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY, excusé Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
VERNEIX	Guy PASSAT, jusqu'à la question n°5 Raymond LIMOGES

1) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2004 – FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la Commune de Bizeneuille à 16 300,15 € pour l'année 2004, et de fixer les modalités de répartition comme suit :

Passage 1 fois/semaine :	56,06 €/an/personne,
Passage 2 fois/mois :	43,28 €/an/personne,
Professionnel 1 :	17,21 €/an,
Professionnel 2 :	72,55 €/an.

Monsieur le Président précise que le montant de la REOM 2004 est en augmentation d'environ 30% par rapport à 2003, cette augmentation s'explique par une augmentation du coût du ramassage, la création d'une déchetterie en 2004, l'intégration du coût du ripper et l'augmentation du coût des bennes à objets encombrants.

1 Bis)ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

– <u>Dépenses :</u>	
Article 65737 / 812, Subvention au SICTOM	: + 3 000,00 €
	<hr/>
Total des modifications =	+ 3 000,00 €
<u>Recettes :</u>	
Article 70611/812, Redevance d'enlèvement des OM	: + 3 000,00 €
	<hr/>
Total des modifications =	+ 3 000,00 €

2) ADMINISTRATION GENERALE – ORDURES MENAGERES – MODIFICATION DES STATUTS DU SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'adhésion au SICTOM Région Montluçonnaise de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel pour la totalité de son territoire (Archignat, Chambérat, Chazemais, Courçais, Huriel, La Chapelaude, Mesples, St Désiré, St Eloy d'Allier, St Martinien, St Palais, St Sauvier, Treignat et Viplaix).

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - « FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE » – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT»

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier. Cette convention fixe le montant du reversement du produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement de la Société Adisseo.

4) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – OPAC DE COMMENTRY – PROGRAMME DE RENOVATION DE LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de l'emprunt que l'OPAC de Commentry envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de réhabilitation du bâtiment B de la Résidence du Stade. Les caractéristiques seraient les suivantes :

Montant de l'emprunt : 136 350 ,00 €

Taux : 3,45 %

Durée : 15 ans

Monsieur Bougerolle fait le point sur les garanties déjà accordées par la Communauté de Communes.

5) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – VIABILISATION DE TERRAINS :

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle le problème posé pour le paiement de la viabilisation des lots situés sur la Commune de Durdat-Larequille à l'OPAC de Commentry. La solution proposée par Monsieur le Sous-Préfet est de payer l'OPAC sur facture. Ceci fera l'objet d'une délibération ultérieure.

6) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDE DE BESOINS SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS, SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS – CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Michel Givernaud rappelle le but de l'étude et les étapes de la consultation des bureaux d'études. Il précise que le choix s'est fait par vote : SOMIVAL a obtenu 4 voix et MEDIEVAL 3 voix.

Jean Claude De Pin annonce que les élus de Nérès-les-Bains s'abstiendront sur le choix du cabinet Somival car les études effectuées par ce cabinet à Nérès-les-Bains n'ont pas été satisfaisantes.

Jean Pierre Chanier s'interroge sur l'opportunité d'une telle étude puisqu'il ne pense pas que les petites communes en bénéficieront.

Michel Givernaud rappelle que l'étude a été décidée par les membres du bureau et que le but n'est pas que tout soit concentré sur Commentry. Il fait remarquer que les projets portés par la Communauté de Communes seront mieux aidés que ceux portés par les Communes.

Gilles Martin annonce les projets en cours sur Nérès-les-Bains : salle socio-culturelle, salle de sport. Jean-Claude De Pin souligne le besoin de proximité, l'étude aurait permis de dégager les besoins afin d'éviter d'aller sur Montluçon.

Claude Riboulet précise que Jeunesse et Sports s'apprête à effectuer un audit des équipements sportifs pour un rendu en juin 2005. Il propose d'abord de réfléchir sur le passage à l'échelon communautaire des centres de loisirs (problème actuel de bâtiment) et des piscines (problèmes de normes et de coût). Il propose de faire une réunion pour réfléchir sur la pertinence de la prise de telle ou telle compétence. Il faut mettre en parallèle ce qui existe et les demandes. Il précise qu'il s'agit d'abord d'un problème politique avant d'être un problème technique.

Après une longue discussion, Monsieur le Président décide de retirer le dossier.

**7) ADMINISTRATION GENERALE – PROJET DE DEVELOPPEMENT -
MODIFICATION DU CONTRAT D'INTERCOMMUNALITÉ :**

Ce dossier étant lié au précédent, Monsieur le Président le retire de l'ordre du jour.

Des éclaircissements sont apportés à la demande de Claude Riboulet sur le paragraphe suivant du projet de délibération : « Depuis cette date, le Conseil Régional d'Auvergne a indiqué que notre territoire n'était pas suffisamment pertinent pour espérer recevoir les financements nécessaires. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher leur semble plus adapté ». Il précise que la Communauté de Communes a l'autonomie de ces compétences.

**8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROTOCOLE D'OBJECTIFS POUR LA
REDYNAMISATION DU BASSIN DE MONTLUÇON – COMMENTRY :**

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (3 oppositions et 1 abstention) d'émettre un avis favorable sur le projet de réindustrialisation du bassin Montluçon – Commentry, d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole, d'autoriser la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 40 000 € maximum sur trois ans, sous réserve de la participation des autres financeurs. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2005.

Monsieur le Président précise que la participation de 40 000 € est pour 3 ans et que la Communauté de Communes sera représentée et aura un droit de regard sur la répartition des emplois.

**9) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZONE D'ACTIVITE CAMPUS 3 – VENTE
D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de vendre à la SCI FOX représentée par Monsieur Montereau une parcelle de terrain de 3 431 m² environ pour y installer un bâtiment d'environ 1 300 m² divisible en deux lots :

- un magasin de 500 m² destiné à la location
- un magasin de vêtements de 800 m².

Il s'agit d'une parcelle située sur le Campus 3, en dehors du périmètre de lotissement, et en conséquence insuffisamment viabilisée. Le prix est fixé à 5,00 € H.T. /m². Ce prix étant conforme à l'estimation du service des domaines

Il est précisé que la viabilisation sera à la charge de l'acquéreur.

Claude Riboulet suggère une unité architecturale pour les constructions du Campus 3, une cohérence de style afin que les entreprises s'intègrent dans le paysage et éviter ainsi un patchwork de couleurs.

Gilles Martin souligne l'avantage de l'absence de contraintes et propose comme solution de demander la consultation et l'avis du C.A.U.E afin d'uniformiser les constructions.

10) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les lots n°2, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13 et 14 aux entreprises ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux.

Lot n°2 : ESPACES VERTS:

SARL OXYGENE 2 Rue Michel Servet 63 200 Riom
Montant : 11 998,00 €HT.

Lot n°4 : CHARPENTE METALLIQUE:

SAS AGROTECH 03 430 Villefranche d'Allier
Montant : 94 318,80 €HT (dont option : 15 737,10 €HT)

Lot n°5 : COUVERTURE - BARDAGE:

Entreprise SUCHET 51 Rue de l'Industrie 03 300 Cusset
Montant : 140 012,64 €HT

Lot n°7 : MENUISERIE ALUMINIUM:

Entreprise MICHELIN 2 Bis Route de Cosne 03 630 Désertines
Montant : 60 836,00 €HT

Lot n°10 : FAUX PLAFONDS:

Entreprise MONIER Bernard Rue Epoux Contoux 03 400 Yzeure
Montant : 13 827,36 €HT

Lot n°11 : CARRELAGE - FAIENCE:

Entreprise ROMANE Jean Les Cloux 03 600 Commentry
Montant : 22 598,54 €HT

Lot n°12 : PLOMBERIE - SANITAIRE:

Entreprise BALKO 1 Allée des Iris 03310 Nérès les Bains
Montant : 14 925,17 €HT

Lot n°13 : CHAUFFAGE – CLIMATISATION ET VMC:

Entreprise CCVF Campus de la Brande 03600 Commentry
Montant : 93 230,04 €HT (dont option : 3 443,70 €HT)

Lot n°14 : ELECTRICITE:

Entreprise CT ELEC 03390 Montmarault
Montant : 84 819,15 €HT

Gilles Martin précise que tous les lots qui ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres étaient dans l'enveloppe, les lots déclarés infructueux étaient largement au-dessus.

11) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HÔTEL D'ENTREPRISES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le nouveau plan de financement de l'Hôtel d'entreprises.

L'augmentation se situe essentiellement au niveau de la construction du bâtiment en lui-même.

Elle se justifie par une réévaluation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre entre la phase Esquisse et la phase APD principalement liée à l'augmentation du coût de l'acier et le choix de la commission d'appel d'offres de retenir les options 2 (auvent sur entrée des bâtiments) et option 3 (climatisation dans le bureau à l'étage de la cellule n°6).

Un plan du futur Hôtel d'entreprises est montré et commenté à l'Assemblée : 6entreprises sont susceptibles d'être accueillies, des locaux communs seront mis à disposition des entreprises (salle de réunion, tisanerie...).

12) ACTION SOCIALE – ETUDE SUR L'EVALUATION DES ACTIVITES ET BESOINS DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention) d'approuver le programme d'actions permettant la mise en œuvre du projet social de la Communauté de Communes en direction des personnes de plus de 60 ans.

Monsieur le Président rappelle que l'étude vient de faire l'objet d'une présentation par le Cabinet Ariane Développement Local.

Marie-Alice Barraux précise que l'estimation des coûts est globale et que tout ne sera pas à la charge de la Communauté de Communes.

Claude Riboulet fait ressortir le besoin de vrais conseils financiers pour les personnes âgées.

13) ACTION SOCIALE – PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification apportée au règlement intérieur suite à la décision du 20 septembre 2004 de fixer le prix du repas pour les usagers à 6,30 euros.

14) ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner une suite favorable quant aux prix des repas de fêtes, c'est-à-dire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat avec la société Sogirest pour fixer le prix de ces menus à :
 - 23 euros pour le repas de Noël (livraison comprise)
 - 26 euros pour le repas de la Saint Sylvestre (livraison comprise)

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, par avenant au règlement intérieur, le prix à payer par les usagers soit :
 - 16 euros pour le repas de Noël
 - 16 euros pour la Saint Sylvestre

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Dans le cadre de la création du site Internet, un module de géo-localisation sera intégré, la Communauté de Communes doit donc se doter d'une carte. Des offres ont été reçues et proposent également la création d'une carte pour chaque Commune. Jean-Claude De Pin souligne l'intérêt d'avoir une identité visuelle commune et propose qu'un courrier en ce sens sera envoyé aux Maires de la Communauté.

- ❖ Monsieur le Président fait un point sur l'aire d'accueil des gens du voyage, il rappelle le problème du sous-sol qui est miné. Une réunion avec tous les partenaires sera programmée afin de prendre une décision.

- ❖ Claude Riboulet fait ressortir des problèmes au niveau de l'OPAH, au niveau du règlement départemental de l'ANAH, et au niveau de la classification des bâtiments. Il suggère d'écrire à la D.D.E. Monsieur le Président répond que ce problème a été soulevé lors de la réunion bilan annuelle avec les services de la D.D.E.

- ❖ Monsieur le Président informe l'Assemblée d'une réunion qu'il a eu avec des élus et le Sous-Préfet afin d'évoquer les problèmes rencontrés par la Communauté de Communes. Il fait part également d'un rendez-vous en février 2005 à propos du contrat de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.